

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2012

2012 V. 14G Vœu relatif aux dangers de l'usage du perchloroéthylène dans les pressings pour les travailleurs et les riverains.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Considérant que le perchloroéthylène est un solvant utilisé par 90 % des pressings, dans le cadre du nettoyage à sec des vêtements et textiles de maison ;

Considérant que Paris compte près de 500 pressings ;

Considérant que la toxicité de ce solvant est connue (cancérogène probable, il est toxique pour les reins et le système nerveux) ;

Considérant que les vapeurs de perchloroéthylène sortant des machines sont susceptibles de migrer à travers le béton et les planchers, exposant potentiellement les riverains jusque 5 étages au-dessus des exploitations ;

Considérant que l'exposition au perchloroéthylène peut causer une irritation des voies respiratoires et des yeux, des vertiges, nausées, maux de tête, perte de mémoire, somnolence et parfois conduire à la perte de connaissance et à la mort (cas reconnu de Mme BERNARD, Nice) ;

Considérant l'inquiétude croissante des riverains, la constitution d'une Association de Défense des Victimes d'émanations de perchloroéthylène des pressings, et l'engagement de poursuites judiciaires à l'encontre des exploitants et des autorités publiques ;

Considérant que, face à ce risque d'intoxication, des pays comme les Etats-Unis ou le Danemark ont, d'ores et déjà, programmé pour 2020 l'abandon du perchloroéthylène et, dans ce cadre, interdit l'installation de nouveaux pressings utilisant ce solvant ;

Considérant qu'un renforcement de la réglementation encadrant l'installation et l'exploitation des pressings est actuellement étudié par le Ministère de l'Ecologie sur la base des recommandations faites par le Haut Comité de Santé publique en juin 2010 ;

Considérant que ce dernier préconise notamment « de faire cesser ou limiter l'exposition en supprimant ou réduisant les transferts de tétrachloroéthylène ou en éradiquant la source » et « qu'à l'avenir, aucun nouveau pressing ne soit installé au voisinage immédiat de logements, sauf à recourir à des techniques et dispositifs garantissant contre toute contamination des locaux » ;

Considérant l'enjeu du maintien de cette activité de nettoyage de vêtements et de textile, tant en terme d'emploi que de service de proximité à la population parisienne, implique son évolution vers des technologies moins nocives ;

Considérant que des technologies alternatives efficaces existent (lavage à l'eau, utilisation du CO2 liquide) ;

Aussi, sur la proposition de M. Denis BAUPIN et des élu(e)s du Groupe Europe Ecologie, « Les Verts » et Apparentés,

Emet le vœu que :

- l'utilisation du perchloroéthylène dans les pressings parisiens soit progressivement abandonnée au profit de technologies alternatives sans solvant, telles que le nettoyage au mouillé ou l'utilisation de CO2 liquéfié,

- la Ville de Paris sollicite la Préfecture de Police, la CCIP et les syndicats représentant les exploitants et les salariés des pressings, afin d'engager cette transition technologique en commençant par des actions de sensibilisation et de formation à l'endroit des professionnels sur les risques liés à l'utilisation de cette substance, sur les évolutions réglementaires en cours et les solutions alternatives disponibles,

- la Ville de Paris étudie avec la Région Ile-de-France quels moyens d'aide à la conversion technologique des pressings franciliens pourraient être proposés,

- la Ville de Paris, la Préfecture de Police, l'Agence Régionale de Santé et les professionnels répondent à l'inquiétude légitime des riverains et salariés de pressing, en effectuant des diagnostics de qualité de l'air dans les locaux professionnels et les logements des riverains,

- les services d'inspection des installations classées (Préfecture de Police) communiquent les données disponibles concernant l'exposition des travailleurs et des riverains de pressing à Paris, ainsi qu'un bilan des infractions à la réglementation constatées et des mesures de protection prises.